

**PROCES VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 9 NOVEMBRE 2011**

Heure : 20 H 30  
Séance : ordinaire  
Date de convocation : 31/10/2011  
Date d'affichage : 18/11/2011

Etaient présents : M. LERUSE Marc, Maire ; MM. STEFUNKO Jean, JORDAT Daniel, SPAHN Thierry, PFEFFER Maurice, Mme DELALLEAU Jocelyne, Adjoint; Mmes VERGNORY Françoise, PFEFFER Jacqueline, BOUCHET Marie-Pierre, FRANGI Martine, FONTANEAU Marie-Madeleine ; MM.BLONDAT Eric, HABERT Michel, PIOUS Denis, M. NAUGUET Christophe

Absents : Mme CARMIGNAC Josette

Absents excusés : M.DEPRESLES Daniel, Mme PAQUERIAUD Joëlle ayant donné pouvoir à M. BLONDAT Eric

M. Christophe NAUGUET est nommé secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR** :

- 1) Lecture du PV du conseil municipal du 06/09/2011
- 2) Conventions avec la commune de Pont-sur-Yonne
- 3) Tarif du repas des aînés 2011
- 4) Attribution des subventions 2011 aux associations
- 5) Extensions de réseaux rue du Gay Paquet, rue du Port et ruelle Plante Rose
- 6) Taxe d'Aménagement
- 7) Contrat d'assurance des risques statutaires
- 8) Indemnités du percepteur
- 9) Informations et questions diverses

**1) Lecture du PV du conseil municipal du 06/09/2011**

- **Formation au permis poids lourds** : M. HUREAU, agent communal, a commencé la formation le 4 novembre dernier.
- **Construction du mur d'isolation phonique et visuelle de l'école primaire**: après mise en concurrence, le marché a été attribué à l'entreprise AMORES MENUISERIE pour un montant de 6 360.88 € HT, soit 7 607.61 € TTC (décision n°05/2011, prise en vertu de la délibération du 20 janvier 2009 par laquelle le Conseil Municipal donne délégation au Maire).  
M. Stefunko remarque qu'il y a du retard dans l'exécution des travaux qui devaient avoir lieu pendant les vacances scolaires de Toussaint .
- **matérialisation des interdictions de stationner** : M. Stefunko informe être en attente de la machine à peinture du SIVOM Nord Sénonais, qui est en réparation.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**2) Conventions avec la commune de Pont-sur-Yonne**

➤ **Convention BAN (Bassin d'Apprentissage de Natation)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que comme chaque année les écoles maternelle et primaire iront au Bassin d'apprentissage de Natation à Pont sur Yonne.

Pour l'année scolaire 2011-2012 les tarifs sont les suivants :

- 20.00 € le créneau de 40 minutes et 30.00 € le créneau d'une heure (au lieu de 15.07 € et 22.60 € pour l'année scolaire précédente).
- 1.00 € de participation aux frais de fonctionnement du bassin par élève (au lieu de 0.90 € pour l'année scolaire précédente).

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord et charge Monsieur le Maire de signer la convention avec la commune de Pont sur Yonne.

Cependant, compte tenu de la forte augmentation des tarifs, M. le Maire propose de faire appel à la concurrence pour l'année scolaire prochaine, en consultant d'autres piscines des environs. Le Conseil Municipal charge également M. le Maire de demander des explications sur cette augmentation à Mme le Maire de Pont-sur-Yonne.

D'autre part, Mme FRANGI estime que l'intérêt pédagogique de ces sorties est limité pour les élèves de l'école primaire puisqu'il n'y a pas de réel apprentissage de la natation.

### ➤ **Convention CLIS (Classe d'Intégration Scolaire)**

Pour l'année scolaire 2011/2012, la commune de Pont-sur-Yonne demande une participation de 300.00 € par élève pour les frais de fonctionnement de la classe spécialisée de type CLIS (classe d'intégration scolaire) à l'école primaire Paul Bert de Pont sur Yonne. Il y a deux élèves habitant Villeblevin dans cette classe.

L'année scolaire précédente, le montant de la participation était de 175 € par élève .

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de signer la convention avec la commune de Pont sur Yonne.

### **3) Tarif du repas des aînés 2011**

Le repas des aînés a lieu le 11 décembre prochain, comme chaque année les personnes âgées de plus de 65 ans sont invitées par la commune.

C'est le restaurant l'Escale qui fournit les repas au prix de **31,50 €** sans les vins et de **1,90 €** pour les desserts.

Le Conseil Municipal décide de fixer ainsi le prix des repas :

- **43 €** pour les élus indemnisés et les personnes invitées n'ayant pas l'âge requis
- **21.50 €** pour les élus non indemnisés.
- **45 €** pour les personnes non domiciliées à Villeblevin

### **4) Attribution des subventions 2011 aux associations**

La commission des finances s'est réunie le 3 novembre dernier, pour débattre des subventions attribuées aux associations au titre de l'année 2011. Les propositions sont les suivantes : voir tableau ANNEXE 1.

Le Conseil Municipal adopte les propositions de la commission à l'unanimité.

### **5) Extensions de réseaux rue du Gay Paquet, rue du Port et ruelle Plante Rose**

#### ➤ **Extension de réseaux rue du Port**

M. le Maire informe l'assemblée du projet de construction présenté par M. ROUZEE Alexandre

sur un terrain lui appartenant (parcelle V 948 rue du Port) et de la nécessité de procéder à l'extension des réseaux électriques et téléphoniques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les travaux proposés par le Syndicat Intercommunal de Sens-Nord et leur financement, conformément aux règles syndicales adoptées en assemblée générale le 15 mars 2011 :

	Longueur (m)	Estimatif financier	Estimation de la participation communale
Réseau BT : montants HT (la TVA est récupérée par le Syndicat)	45	9 500 €	4 750 €
Fourniture et pose de fourreaux France Telecom- montants TTC	45	2 000 €	1 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>11 500 €</b>	<b>5 750 €</b>

Le Conseil municipal décide que les 5 750 € seront facturés au propriétaire concerné.

➤ **Extension de réseaux rue du Gay Paquet**

M. le Maire informe l'assemblée du projet de construction présenté par M. BLOT Olivier sur un terrain lui appartenant (parcelles E 132-134-135 rue du Gay Paquet ) et de la nécessité de procéder à l'extension des réseaux électriques et téléphoniques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les travaux proposés par le Syndicat Intercommunal de Sens-Nord et leur financement, conformément aux règles syndicales adoptées en assemblée générale le 15 mars 2011 :

	Longueur (m)	Estimatif financier	Estimation de la participation communale
Réseau BT : montants HT (la TVA est récupérée par le Syndicat)	45	9 500 €	4 750 €
Fourniture et pose de fourreaux France Telecom- montants TTC	45	2 000 €	1 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>11 500 €</b>	<b>5 750 €</b>

Le Conseil municipal décide que les 5 750 € seront facturés au propriétaire concerné.

➤ **Extension de réseaux ruelle Plante Rose**

M.STEFUNKO informe que le SIARC prévoira une première tranche de travaux sur l'année 2012, pour l'extension du réseau d'assainissement.

Le chiffrage de l'extension du réseau électrique n'est pas encore connu.

**6) Taxe d'Aménagement**

Dans sa séance du 6 septembre 2011, le Conseil municipal a fixé le taux de la TA (Taxe d'Aménagement) qui remplacera la TLE (Taxe Locale d'Équipement) à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012. La Sous-préfecture a fait remarquer que la durée de validité de la décision et les modalités de transmission n'étaient pas précisées.

La délibération est donc modifiée comme suit :

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Par 11 voix pour un taux à 5 %, 5 voix pour un taux à 4 %, 0 abstentions,

DECIDE

- d'instituer le taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

**7) Contrat d'assurance des risques statutaires**

M. le Maire informe d'un courrier d'AXA, notre assureur actuel pour les risques statutaires ; suite à la réforme des retraites, AXA augmente son taux de cotisation de 6.10 % à 6.41 % pour assurer le personnel affilié à la CNRACL.

Dans le même temps, nous avons reçu une proposition de la CNP, retenue à l'issue d'un appel d'offres passé par le Centre Départemental de Gestion de l'Yonne pour un contrat-groupe assurances statutaires.

M. le Maire propose au Conseil d'accepter cette proposition pour les raisons suivantes :

- les taux sont plus intéressants (6.15% au lieu de 6.41 % pour les agents affiliés CNRACL et 1.05 % au lieu de 1.65 % pour les agents affiliés IRCANTEC)

- le nombre de jours de franchise pour la maladie ordinaire est de 10 jours au lieu de 15

- la CNP propose des prestations complémentaires, comme l'assistance juridique.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : d'accepter la proposition de contrat-groupe de la CNP selon les conditions suivantes :

**Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2012)**

✓ **Agents permanents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la CNRACL**

Risques garantis : tous risques

Conditions : taux de 6.15 % avec franchise de 10 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire

- ✓ **Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et Agents non-titulaires**  
Risques garantis : tous risques  
Conditions : taux de 1.05 % avec franchise de 10 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire

**Article 2** : le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

## 8) **Indemnités du percepteur**

M. le Maire donne lecture du courrier reçu de Monsieur BLAISON, Trésorier de Pont sur Yonne, concernant l'attribution des indemnités de conseils allouées aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes.

Il propose d'attribuer à Monsieur BLAISON Francis le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 2 abstentions,

DECIDE d'allouer au titre de l'année 2011 à Monsieur BLAISON Francis, Receveur, une indemnité brute de 569.50 €, soit :

- 45.73 € d'indemnité de confection de budget
- 523.77 € d'indemnité de conseil

## 9) **Informations et questions diverses**

- **Classe de neige 2012**: le séjour de classe de neige se déroulera du 19 au 24 mars 2012 à La Chapelle d'Abondance (Haute-Savoie). Le tarif est de 410 € par enfant, comme en 2010. M. le Maire propose que la commune prenne en charge 60% de ce montant, soit 247,50 €, comme c'était le cas il y a deux ans. Il restera à la charge des familles les 40% restants, soit 162,50 €. Le conseil municipal donne un accord de principe, qui sera confirmé ultérieurement par une délibération.
- **Projet Domanys**: M. le Maire donne lecture d'un courrier de DOMANYS, reçu le 9 novembre. Lors de son conseil d'administration du 18 octobre dernier, le groupe qui connaît d'importantes difficultés financières a décidé de surseoir à la poursuite de l'acquisition actuellement en cours de la maison Loiseau 4 Rue du Four et du bâtiment de l'épicerie 33 grande Rue. M. le Maire propose de faire appel à d'autres investisseurs afin de faire avancer le projet de construction de logements.
- **Protection du captage de la Pichonne**: M. le Maire fait part de la visite sur le site de l'hydrogéologue agréé qui va redéfinir le périmètre de protection du captage et donner des recommandations concernant ladite protection.  
Il informe également que les communes de Villeblevin et de Villeneuve-la-Guyard sont associées dans le programme d'action 2012 pour la mise en oeuvre des MAE (Mesures Agro Environnementales). La Chambre d'Agriculture de l'Yonne est chargée de l'animation et du conseil dans ce dossier et une première réunion avec les agriculteurs concernés a eu lieu le 8 novembre. Une deuxième réunion est prévue le 13 décembre prochain.
- **Cotisation CNFPT** (Centre National de la Fonction Publique Territoriale): à compter du 1er janvier 2012, le taux de cotisation versé par la commune au CNFPT passe de 1% à 0,9 %.
- **Remboursement d'assurance**: GROUPAMA a versé à la commune la somme de 2178,94 €, en remboursement d'un dégât des eaux survenu à l'école maternelle.
- **Chats errants** : l'association « Chats de hasard et chiens d'infortune » avait proposé de stériliser les chats errants moyennant une subvention; par la suite, cette association ne s'est plus manifestée et n'a pas fourni ses statuts, comme cela lui avait été demandé. En

conséquence, aucune subvention n'a été versée. M. le Maire rappelle que, par un arrêté daté du 26/01/2009, il avait déjà autorisé la Fondation Brigitte Bardot à capturer des chats errants dans la commune pour procéder à leur stérilisation.

- **Projet Régional de Santé**: ce document stratégique définit, pour les cinq années à venir, les orientations et objectifs régionaux en matière de santé. Il est consultable sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé: <http://www.ars.bourgogne.sante.fr>
- **Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie**: prévu par la loi Grenelle 2, ce document stratégique définit, aux horizons 2020 et 2050, les grandes orientations et objectifs régionaux pour faire face au changement climatique. Il est consultable sur le site internet <http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr>.

### **M. STEFUNKO**

- demande que, compte tenu du problème d'absentéisme de certains agents du service technique, la commune se fasse assister d'un conseil juridique afin de résoudre les carences en effectifs.
- déplore le non respect des panneaux STOP.
- signale le remblaiement d'un champ qui gêne l'écoulement naturel de l'eau en cas de crue. L'agriculteur concerné sera convoqué.
- informe qu'il fera paraître dans le bulletin municipal une note explicative sur la méthode de facturation de l'assainissement du SIARC (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Champigny).
- informe de la réception d'un devis d'un montant de 28000 € pour la réparation de la rampe du pont menant à la voie latérale SNCF.

### **MME FONTANEAU**

- demande quand l'aire de jeux sera installée. M. le Maire lui répond que les jeux ont été achetés et seront posés au printemps par les agents communaux.

### **M.PFEFFER**

- signale que le SIVOM Nord Sénonais mettra sa nacelle à disposition pour installer les guirlandes de Noël du 6 au 9 décembre.
- signale la remise des prix Maisons Fleuries le 19 novembre au Préfabriqué de la Montagne.
- informe que la Lyonnaise des Eaux a fait un contrôle d'étanchéité sur le réseau d'eau de la commune et a détecté trois fuites importantes. Un deuxième contrôle va être effectué prochainement. M. le Maire précise que les marquages visibles sont les repères des capteurs et non des repères de fuites.

### **M.JORDAT**

- indique qu'il va contacter l'agent de l'ONF (Office National des Forêts) pour organiser les prochains affouages.

### **M.SPAHN**

- informe de la mise en place d'une nouvelle interface sur le site.
- indique que les informations municipales sont maintenant diffusées sous forme de bulletin électronique, ce qui permet une plus grande réactivité.
- rappelle que la bourse aux jouets aura lieu le dimanche 13 novembre.
- donne la date de la prochaine commission urbanisme : jeudi 17 novembre à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Maire, Marc LERUSE

**ANNEXE N°1 du PV du 09/11/2011**

Proposition 2011			
Associations	Montant administratif 2011	Projet déposé Et effectué	Proposé au Conseil Municipal
Gymnastique volontaire	150 €		150 €
Sports et Loisirs	150 €		150 €
Ensemble Instrumental	150 €	1050 €	1200 €
OCCE Ecole Primaire			600 €
OCCE Ecole Maternelle			300 €
Tennis-Club	150 €	350 €	500 €
Amitiés et Loisirs	150 €		150 €
Bonsaï club	150 €	100 €	250 €
Comité de jumelage	150 €	550 €	700 €
Les Amis de l'Orgue	150 €	150 €	300 €
Alliance Nord 89	150 €	800 €	950 €
Noname Musique	150 €	450 €	600 €
Anciens Combattants Franco-Américains	150 €		150 €
Voile Educative de la Basse Yonne		305 €	305 €
Foyer Socio-Educatif (collège)		155 € + 2 € X 25 élèves de Villeblevin	205 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Villeneuve-la-Guyard		200 €	200 €
Entraide Cantonale de l'Age Libre (0,25€ par hbt)		0.30 € /hbt	537.90 €
Conseil Municipal des Jeunes		1000 €	1000 €
Chaudron Arc en Ciel	150 €	200 €	350 €
Bien vivre à Villeblevin	150 €		150 €
Un temps pour soi	150 €		150 €
Oxy Team Quad Racing	150 €		150 €
Association Vivre Solidaire		200 €	200 €
Judo-Club de Villeblevin	150 €		150 €
FNACA	150 €		150 €
Pour information (déjà voté au budget 2011)			
CCAS			896 €
Caisse des Ecoles			896 €